MEMOIRE SUR LE FINANCEMENT
DU RESEAU MEPACQ
présenté à
M. CLAUDE RYAN, ministre de l'Education

DOSSIER NOIR 1986-1987.

MEMOIRE SUR LE FINANCEMENT DU RESEAU MEPACQ

PRESENTE A

M. CLAUDE RYAN, MINISTRE DE L'EDUCATION

Octobre 1986

Les données que nous avons reçues en réponse aux demandes OVEP du réseau MEPACQ ont de quoi nous laisser perplexes. Il est en fait, monsieur le ministre, assez décevant de constater que loin d'avancer les composantes du MEPACQ viennent à peine, dans la majorité des cas, de retrouver la subvention qui leur avait été versée, il y a 2 ans, voire même 3 ans.

Votre ministère a lui-même des directions régionales qui croyons-nous que cela devrait vous donner une idée du coût réel d'une présence régionale. Nous sommes étonné-e-s que l'on croit encore à Québec qu'il est possible d'assurer une présence régionale dans le milieu populaire avec un budget, dans la majorité des régions, inférieur à 20,000\$ par année, et le tout sans budget de fonctionnement. Réussir ceci relève plus du miracle que du tour de force.

Pour ce qui est de la structure nationale du MEPACQ, le maigre budget qui nous est alloué, limite dans bien des cas, notre possiblité d'atteindre notre objectif de développement de l'éducation populaire autonome. Il serait de nature à nous tendre le piège (que nous avons toujours su éviter) de travailler seulement avec les régions urbaines près de Montréal au détriment des régions éloignées et non moins dynamiques. Pour donner un ordre de grandeur, le MEPACQ recevra cette année, à peine 24% de sa demande initiale (et c'est la même situation pour l'ensemble des tables régionales). Le 51,517\$ que nous accorde votre ministère serait même insuffisant pour l'organisation d'un colloque naitonal d'importance sur une thématique concernant l'éducation populaire autonome.

ETAT DE LA SITUATION DANS NOS RANGS

Subvention OVEP 86-87

REGION	MONTANT	ANNEE DE REFERENCE
MEPACQ ¹	57,517.	1985-86
Côte-Nord	14,833.	1985-86
Montréal	27,600.	1985-86
Québec ²	355,287.	1985-86
Outaouais	170,274.	1984-85
Abitibi-Témiscamingue	16,258.	1984-85
Bas-du-Fleuve	14,270.	1984-85
Saguenay-Lac St-Jean	22,072.	1983-84
Estrie	19,340.	Perte de 2,334.\$
Mauricie-Bois-Francs	18,022.	Perte de 6,081.\$

Note: L'année de reférence signifie l'année à laquelle on doit se référer pour retrouver une subvention OVEP équivalente à la recommandation de 1986-87.

¹ La demande du MEPACQ inclut le financement de la région de la Montérégie (6,000\$).

Pour Québec, c'est le même montant si on tient compte que la demande unique incluait 9 groupes de moins.

Pour la région de l'Outaouais, il s'agit d'une accréditation unique pour plusieurs groupes de la région.

ET PENDANT CE TEMPS...

Depuis 1984, c'est-à-dire depuis la parution de l'énoncé de politique, le MEPACQ et ses tables régionales sont plus que jamais interpellés.

QUELQUES FAITS AU NIVEAU NATIONAL

Janvier 1984:

Participation à la tournée sur la décentralisation du programme OVEP.

Mai 1984:

Le MEPACQ est invité à représenter les groupes d'éducation populaire au Sommet national.

1985-86:

Participation au comité de révision OVEP;

Participation au comité de travail OVEP 86-87.

1986-87 (à venir):

Participation au comité de refonte OVEP;

Participation au comité national sur l'éducation populaire;

Présentation au comité interministériel sur la thématique éducation populaire.

AU NIVEAU REGIONAL:

Service d'acceuil et de référence:

Dans toutes les régions, où les groupes d'éducation populaire assistent à la mise sur pied des services d'acceuil et de référence, la représentation de ceux-ci est assurée par la table régionale.

Commissions scolaires:

Dans la majorité des régions où les groupes se concertent avec leur commission scolaire, la table régionale est également l'instance de représentation. Que ce soit pour améliorer l'accès aux services à la collectivité ou la négociation d'entente de services entre les deux réseaux, elles sont toujours présentes.

Au Saguenay-Lac St-Jean:

La Table régionale assure depuis 7 ans maintenant la sélection des projets OVEP présentés par les groupes de ce territoire. Jamais, les membres du comité régional n'ont eu droit au même traitement que ceux qui faisaient la sélection dans les bureaux de la DGEA à Québec. Honteusement, la table du Saguenay Lac St-Jean recevra cette année la même subvention qu'en 1983-84.

Certains questions méritent alors d'être posées.

Serait-il indécent de penser à un budget de fonctionnement pour les structures de représentation des groupes d'éducation populaire?

Après une enquête sommaire mais éloquente, force nous est de constater que les structures de représentation dans le secteur de l'éducation sont les parentes pauvres du gouvernement du Québec.

Quelques exemples:

Le ministère de la santé et des services sociaux assure des fonds de fonctionement à plusieurs structures nationales dans des secteurs comme les familles mono-parentales, les femmes victimes de violence en milieu familial, les CAVACS, etc. Les montants varient selon les groupes et surtout selon l'implication fédérale dans le

dossier. Les montants jouent toutefois entre 35,000\$ et 90,000\$.

Du côté des médias communautaires, bien qu'il existe 3 regroupements nationaux (ROCCQ, ARC, AMEQ), le ministère des communications leur octroie à chacun environ 75,000\$ en budget de fonctionnement. Nous sommes évidemment au courant de l'abolition du programme PAMEQ pour les télé et journaux communautaires.

Dans le domaine du loisir, le MLCP garantit à chaque groupe national une subvention de base de 55,000\$ pour le fonctionnement. Ces groupes ont également droit à des sommes supplémentaires de ce ministère soit sur présentation de projets spécifiques, soit lorsque celui-ci leur accorde des mandats particuliers.

Pour les prolématiques consommation et persones handicapées, l'argent nécessaire au fonctionnement de structures nationales est accordé par des agences gouvernementales telles que l'OPHQ et l'OPC. Certaines de ces subventions dépassent 100,000\$ annuellement.

Le seul but de cet exercice est de démontrer que d'autres structures nationales, dans le milieu communautaire, ont déjà formulé des demandes similaires à celle-ci, demandes qui ont trouvé une certain écoute auprès des ministères concernés. Il est également important de spécifier ici que nous ne désirons pas que notre demande soit satisfaite au détriment de quelque groupe que ce soit. Loin de nous aussi l'idée de faire croire que les budgets de fonctionnement de ces regroupements nationaux sont satisfaisants et suffisants. Comme là n'est pas notre propos, nous reviendrons donc au problème qui nous préoccupe.

Signalons ici que chacun des secteurs nommés précédemment a la possibilité d'obtenir des sommes pour la conduite d'activités éducatives au ministère de l'Education, programme OVEP. Du côté de l'éducation, parce que nous intervenons principalement sur la thématique "Education populaire", les sources de financement sont tellement limitées que nous pouvons affirmer sans gêne que le budget OVEP constitue 90% de notre financement.

En refusant d'accorder des budgets de fonctionnement, tel que nous le demandons depuis 1982, le ministère de l'Education nous condamne à un sous-développement chronique et par conséquent, il pose lui-même le frein au dynamisme qu'il faut pour continuer à développer ce type d'intervention auprès des groupes et des clientèles les moins bien nanties de la société québécoise.

UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIERE

Depuis 1984, comme nous le soulignions au début de ce mémoire, le MEPACQ est de plus en plus sollicité pour assurer une représentation tant au niveau national qu'au niveau régional (via les composantes régionales). Assez curieusement, c'est depuis cette même période, que nos subventions sont gelées, coupées, etc. Il y a là matière à réflexion...

Doit-on en conclure que plus nous participons, plus on nous maintient dans une situation financière précaire et aléatoire?

Si ce n'est pas là l'interprétation juste que nous devons faire, nous vous serions gré de nous éclairer.

Au ministère, on a même refusé cette année, dans le projet éducatif du MEPACQ, l'activité ayant trait aux différents comités du MEQ, où nous désirions travailler collectivement à la préparation des dossiers. Nous sommes toujours persuadé-e-s qu'il s'agissait là d'une activité éducative. Nous apprécierions que le ministère nous explique comment est-ce possible d'être un regroupement national et de ne pas mener des activités éducatives liées au travail de représentation pour lequel nous sommes mandaté-e-s.

Au ministère de l'Education, il semble que nous faissons un pas en avant, deux pas en arrière. Cette danse de la survie commence à nous laisser un arrière-goût amer.

LES SOLUTIONS

Il est impératif que nous ayons une reconnaissance financière équivalente à ce qui se fait dans d'autres ministères. Il ne faut pas seulement que vous assureriez notre participation à vos comités mais bien que nous disposions d'un minimum vital pour pouvoir nous acquitter du travail qui revient de facto à un regroupement national tel que le MEPACQ (débats, consultation, réflexion, recherche, animation et formation). Rappelons que nous existons d'abord et avant tout pour les groupes d'éducation populaire du Québec.

Bien entendu, nous recevons 20\$/heure pour notre participation aux différents comités; 20\$/heure, cela ne sert qu'à financer les heures précises où nous livrons notre expertise (aucune préparation, ni évaluation n'étant financée). Mais que nous accorde-t-on au ministère de l'Education pour que l'on continue à la développer cette même expertise?

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande pour que cette situation soit corrigée dès cette année.

Nous comptons sur votre collaboration dans ce dossier.

COPIES CONFORMES

- M. Jean-Claude Rondeau, attaché politique MEQ
- M. Thomas Boudreau, sous-ministre en titre MEQ
- M. André Rousseau, sous-ministre responsable du dossier, MEQ
- M. Jean-Guy Godbout, directeur de la DGEA
- M. Guy Mercier, responsable du programme OVEP
- M. Robert Dépatie et M. Marc Caron, Secrétariat à l'éducation des adultes.
- Mme Jeanne Blackburn, critique officielle de l'opposition en matière d'éducation
- Conseil des collèges
- Conseil Supérieur de l'éducation
- Membres de la Coalition sur la politique en éducation des adultes
- Institut canadien de l'éducation des adultes
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation.

DOSSIER NOIR 1986-1987

PRESENTATION DU DOSSIER

Pour se donner une image conforme à la réalité des groupes d'éducation populaire dans le cadre du programme OVEP 1986-1987, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) avait tout d'abord prévu un petit dossier sur le sujet. Toutefois, la situation étant encore plus inacceptable cette année, que par le passé, il s'est retrouvé dans l'obligation d'approfondir nos recherches et de procéder à l'élaboration du dossier noir que voici.

La situation pouvait-elle objectivement s'améliorer? Nous l'avions espéré. Mais il était na f de croire que dans le contexte d'un "gel" de budget, les améliorations pouvaient être notables et rendre la situation tolérable. Les travaux du comité OVEP se voulaient une réponse en ce sens. Cependant, l'exercice de révision des modalités de gestion, avec les représentants nationaux des groupes, bien signifiant une ouverture, ne pouvait constituer à lui seul, le remède à tous les maux.

C'est donc pour partager avec vous, les résultats de cette recherche, que nous vous faisons parvenir aujourd'hui ce dossier noir.

Nous en reparlerons au point "Enveloppe nationale", p. 9

Annexe I: Bilan du Comité de travail que le MEPACQ a fait parvenir à M. Claude Ryan en mai dernier.

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS AU PROGRAMME OVEP 1986-1987 ET LA POSITION DU MEPACQ NOTE: Les principales modifications présentées ici, font suite aux travaux du Comité OVEP, sur la révision des modalités de gestion

1 - INTRODUCTION D'UN 4e CRITERE D'EVALUATION

"Activités dont la qualité favorise l'acquisition de connaissances ou d'habiletés qui correspondent aux besoins des clientèles visées et qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie ou de travail". (p. 12 du programme)

POSITION DU MEPACQ: Nous ne pouvions nous opposer à l'introduction de ce nouveau critère, l'acquisition de connaissances ou d'habiletés étant intrinsèque à toute activité éducative. En outre, ce qui avait posé problème par le passé ce n'était pas les critères mais l'interprétation de ces mêmes critères.

2 - PRINCIPE DE RECURRENCE

Pour ce faire, la DGEA établissait que:

"Les subventions accordées en 1986-1987 ne pourront dépasser de plus de 10%, la subvention la plus élevée qu'un groupe a reçu au cours des 3 dernières années ou depuis que le groupe est subventionné". (p. 5 du programme)

POSITION DU MEPACQ: Nous étions favorables au fait qu'on reconnaisse, le besoin de stabilité des subventions des groupes pour que ceux-ci puissent enfin prévoir à plus long terme leurs interventions éducatives. Position du MEPACQ (suite): Déjà, lors du dépôt de la proposition retenue par le ministre, nous nous étions vivement opposés-es à un principe de récurrence basé sur la moyenne des subventions des 3 dernières années. Cette façon de faire pénalisait doublement ceux qui avaient vécus des baisses arbitraires de subventions par le passé.

Nous nous opposions également à un plafonnement de 10% des subventions.

Les deux propositions de la DGEA allaient à l'encontre de l'éducation populaire autonome. D'une part, elles n'étaient liées aux besoins financiers exprimés par les groupes dans leur demande. D'autre part, ces façons de faire constituaient une négation d'un aspect important de l'EPA à savoir, que les besoins peuvent varier de façon importante d'une année à l'autre.

3 - LA REINTRODUCTION DU LIBRE CHOIX POUR LES REGROUPEMENTS NATIONAUX

* Rappelons que ceux-ci étaient pénalisés si les groupes-membres n'incluaient pas leur demande dans celle de leur groupe national. Ils perdaient leur droit de présenter une demande OVEP pour les activités nationales. Donc, on refusait d'étudier la demande OVEP des regroupements.

"Les organismes locaux ou régionaux accrédités, qui font partie d'une fédération ou d'une association provinciale géalement accréditée auprès du programme d'aide pourront désormais présenter eux-mêmes leur projet d'éducation populaire..." (p. 3 du programme).

POSITION DU MEPACQ: A prime abord, nous étions en accord avec cette modification à 100%. Nous étions heureux que la DGEA reconnaisse enfin qu'il s'agissait là d'une erreur qui amenait de l'ingérence de l'Etat dans le fonctionnement interne des groupes nationaux.

Mais il s'agissait d'une modification dont l'application ne pouvait être que partielle. Plusieurs groupes locaux n'avaient pu être accrédités sur une base autonome parce qu'ils étaient affiliés à une association provinciale au moment de leur demande d'accréditation. Et maintenant, le moratoire empêchait toute nouvelle accréditation.

4 - GARANTIE DE DISTRIBUTION COMPLETE DES ARGENTS

"Une fois les subventions attribuées après l'évaluation des dossiers, s'il arrivait qu'une somme reste disponible dans l'enveloppe des clientèles prioritaires, elle sera partagée entre les organismes subventionnés à même cette enveloppe". (p. 10 du programme 1986-87)

POSITION DU MEPACQ: Nous étions d'accord avec une telle garantie. Cependant, il nous paraissait juste et normal que les groupes locaux, régionaux et nationaux n'appartenant pas aux 2 secteurs priorisés obtiennent les mêmes garanties. Nous serons toujours opposés-es à un système 2 poids, 2 mesures.

5 - MODIFICATION DE LA COTE

D'un total possible de 6 points en 1985-1986, la cote sera de 100 points en 1986-1987.

POSITION DU MEPACQ: Cette modification n'est qu'administrative. Nous attendons de voir la signification des cotes avant de nous prononcer.

6 - LES DESACCREDITATIONS

"... seuls les projets des organismes actuellement accrédités qui ont présenté un projet (accepté ou refusé) soit en 1984-1985 ou en 1985-1986 seront admissibles et pourront se voir attribuer une subvention". (p. 2 du programme).

POSITION DU MEPACQ: En principe, le MEPACQ n'était pas en désaccord avec un processus de désaccréditation. Toutefois, la modification telle qu'énoncée ici, ne reflète en rien nos recommandations à ce sujet.

Pour nous, le délai devait être de 3 ans, sans demande OVEP du groupe. Les groupes devaient être avisés qu'ils étaient engagés dans un processus de désaccréditation et avoir la possibilité de corriger la situation en présentant un projet en 1986-1987. La DGEA a procédé à des désaccréditations automatiques durant l'été sans tenir compte de la position consensuelle des porte-parole nationaux à ce sujet.

NOTE: Le nombre de groupes désaccrédités se chiffrent à <u>90</u>
50 autres n'ont pas présenté de demandes en 19861987 et 1985-1986.
Pour un total de 140

L'ENVELOPPE NATIONALE 1986-1987

En mars dernier, nous apprenions le "gel" du budget OVEP 1986-1987. Il nous semblait alors évident que lorsqu'on annonce un gel de budget, on fait référence aux sommes dépensées lors du dernier exercice financier.

Nous étions surpris d'apprendre que le budget 1986-1987 diminuerait de \$52,143. par rapport à celui de 1985-1986.

Un gel de budget, c'est une perte automatique du pouvoir d'achat des groupes de 5% par année. Comme le budget OVEP est "en stagnation" depuis 1984, il s'agit d'une perte de \$800,000 en 2 ans.

Est-il nécessaire de rappeler ici que depuis 1980, l'affluence dans les groupes a subi une courbe ascendante. Cette augmentation du nombre d'usagers-usagères ne s'est pas fait sentir seulement au niveau des services mais également au niveau des formations. Les populations victimes de la "crise" voulaient apprendre à mieux comprendre et à mieux contrôler leurs nouvelles conditions de vie. Si la CEFA évaluait que le réseau autonome rejoignait en 1980, 200,000 personnes par année, nous croyons qu'il ne serait aucunement exagéré de parler de 300,000 personnes rejointes ces dernières années.

Cette évaluation signifie que, dans le contexte actuel le prorata en éducation populaire autonome se chiffre à 26.33 par adulte, par année. Ce prorata est ridicule et il est évident qu'il ne peut couvrir l'ensemble des frais directs liés à la réalisation d'une activité éducative (salaires, locaux, matériel pédagogique). Il ne peut suffire non plus à la préparation et à l'évaluation de ces activités.

Peut-on parler d'une reconnaissance réelle de l'éducation populaire autonome. Au Québec, ce réseau, rappelons-le, "représente pour des milliers de Québécois-es l'unique occasion d'acquérir et de développer des savoir-faire indispensables à la vie en société"

¹ CEFA.

Partage de l'enveloppe nationale

86-87

Enveloppe	Prévue	Distribuée	Ecart
	3		
Nationale	7,901,794	7,879,587	- 22,207
Priorités	2,231,499.	2,223,179	- 8,320
Locaux	3,779,618	3,838,478	* 58,860
Nationaux	1,890,677	1,817,920	- 72,757
85-86			
Nationale	7,901,794	7,953,937	* 52,143
Priorités	2,120,356	2,360,642	* 240,286
Locaux	3,650,475	3,775,682	* 125,207
Nationaux	2,130,963	1,817,613	- 313,350

A remarquer: le gouvernement confirme cette année les transferts de fonds effectués l'an dernier au détriment des regroupements nationaux et des fédérations.

L'AUTO-CENSURE

En 1985-1986, les groupes d'éducation populaire financés OVEP chiffraient leurs besoins à près de 30 millions \$. En 1986-1987, la demande diminuait de 1 million \$.

L'interprétation que nous devons en faire n'est certes pas une diminution des besoins des groupes. Deux grandes raisons expliquent cette situation. Premièrement, 57 groupes n'ont pas représenté de demandes en 1986-1987; deuxièmement, la limitation de l'augmentation annoncée (10% maximum) a certainement contribué à l'auto-censure des groupes. Pour eux, recevoir 5,000\$ pour la réalisation d'un projet qui en valait 20,000\$ est déjà suffisamment frustrant.

Selon nous, aucune des mesures mises de l'avant par le ministère de l'Education ne devrait aller dans le sens d'une auto-censure des groupes. Sinon, comment espère-t-il répondre un jour aux besoins réels de sa population la moins bien nantie s'il ne les connaît pas?

LA CENSURE GOUVERNEMENTALE

Depuis quelques années, il existe 2 types de demandes dans le programme OVEP: les demandes initiales dont nous avons parlé plus tôt et les demandes revisées.

DEMANDES	1986-1987	1985-1986
Demandes initiales Demandes révisées	28,739,662 21,668,277	29,787,068 23,053,832

Mais comment la DGEA s'y prend-elle pour réduire ainsi les demandes? Nous vous faisons part ici des 2 principales méthodes employées.

- 1 423 activités ont été reconnues inadmissibles cette année;
- 2 La DGEA se permet de réduire le coût d'une activité précise parce qu'elle le considère exagéré. Sur quelle base? L'arbitraire.(1)

Déjà, en 1985-1986, nous considérions la situation dramatique (23%). Cette année, la demande financière est réduite de 25%, record encore inégalé. Cette double censure est non seulement odieuse elle est également tendancieuse. L'exercice gouvernemental ne sert au MEQ qu'à se donner bonne conscience. C'est vrai qu'il paraît mieux de dire qu'on répond à 35% des besoins (après censure) qu'à 25% des besoins réels.

⁽¹⁾ Juste sur la Rive-Nord de Montréal, nous sommes assurés que c'est le cas , d'au moins 10 des 37 groupes soit 27 % des groupes.

LES DESSOUS DU MORATOIRE

LES DESSOUS DU MORATOIRE

					86-87	85-86	84-85
Nombre	de	demandes	présentées		681	738	824
Nombre	de	demandes	acceptées		660	676	785
Nombre	de	demandes	refusées	*	21	62	39

CONSTATS

Il est intéressant de remarquer qu'il y a 10.5% de moins de demandes qu'en 1985-1986. De plus, si notre année de référence est 1984, année de l'imposition du 2e moratoire, on constate qu'il y a 19% de groupes en moins.

La dichotomie entre le discours et la pratique est alarmante. On nous serine depuis quelques années déjà le discours de l'importance de l'éducation populaire autonome et en même temps, on freine le développement de ce réseau en imposant et en maintenant un tel moratoire.

Cette situation n'est pas sans nous rappeler le premier moratoire imposé aux groupes. Leur nombre était passé de 718 en 1981 à 434 en 1984.

Les groupes d'éducation populaire financés OVEP n'ont aucune envie que le programme OVEP devienne un club sélect et par conséquent, restreint.

Le MEPACT s'est toujours prononcé contre l'imposition de moratoire et il maintient cette position encore aujourd'hui. Surtout en ce moment où un des dessous du moratoire actuel, c'est une liste de 400 groupes en attente d'accréditation.

Mais lever le moratoire aujourd'hui est-ce réellement la solution? Nous avons vu au début de ce texte l'instauration d'un processus de désaccréditation. Désaccréditer des groupes pour faire de la place à d'autres nous paraît relever d'une analyse un peu simpliste. Si on remplaçait aujourd'hui les 143 groupes qui n'ont pas présenté de demandes depuis 1984, (ce, pour mille et une raisons) par 143 groupes actifs, le nombre de groupes financés par le programme se chiffrerait à 803. Il va sans dire que, dans le contexte d'un gel, de budget, on déstabiliserait les 660 organismes financés en 1986-1987. Cette façon de faire irait même à l'encontre de la volonté ministérielle d'assurer une stabilité aux groupes actuellement financés. Lorsque viendra le moment de lever le moratoire, les groupes devront nécessairement être consultés et il devra obligatoirement y avoir une augmentation substancielle de l'enveloppe budgétaire nationale.

LES REVISIONS

LES REVISIONS... CA EXISTE... CA N'EXISTE PAS... CA EXISTE PEUT-ETRE

Il restait 22,207\$ dans l'enveloppe OVEP après tout le processus de sélection des projets. Il serait erroné de croire que c'est la première année, qu'il y a un résidu de quelques milliers de dollars. Par exemple, en 1985-1986, 48,000\$ demeuraient disponibles après sélection.

Traditionnellement, ces sommes résiduelles ont toujours servi à réviser prioritairement les dossiers des groupes victimes d'une erreur administrative. Les surplus étaient versés à des groupes qui avaient été lésés lors de la première sélection. Nous sommes heureux que la direction du programme reconnaisse qu'il y a bel et bien risque d'erreurs quand 800 projets sont à l'étude. Il nous apparaît également normal que ces sommes soient redistribuées puisque le programme OVEP ne répond qu'à 25% des besoins exprimés.

Toutefois, la procédure utilisée pour la redistribution des argents ne nous satisfait pas.

En fait, la majorité des groupes financés OVEP ignorent d'année en année s'il y a des résidus et l'importance des sommes encore disponibles. De plus, comme il n'existe officiellement aucune procédure de révision clairement définie mais que la tradition dit le contraire, les groupes demeurent toujours hésitants à demander une réévaluation complète de leurs dossiers, même lorsqu'ils se sentent lésés. Le fait de connaître la réalité pour un groupe de base, demeure circonstanciel. Il s'agit qu'il téléphone à la DGEA au bon moment et qu'on lui livre l'information.

Le MEPACQ a toujours soutenu que toute procédure de révision quelle qu'elle soit, se devait minimalement d'assurer un traitement équitable à l'ensemble des groupes du Québec. Ce n'est certes pas une information sélective qui nous donne cette garantie.

Ce ne sont quand même pas les moyens d'information qui manquent à la DGEA. Nous voulons donc l'assurance que tous les groupes aient accès une information, à la même information.

Loin de nous l'idée de vous faire croire que les révisions actuelles soient satisfaisantes. Une demande du MEPACQ, maintes fois répétée, est l'instauration d'un processus de révision clairement défini avec les budgets conséquents.

Lors des travaux du comité OVEP, la DGEA nous avait proposé de réserver un pourcentage de l'enveloppe nationale pour d'éventuelles révisions..Cet argent en moins aurait créé des injustices qu'il aurait fallu corriger par la suite. La proposition gouvernementale ne présentait donc aucun avantage pour les groupes et nous l'avons rejetée.

DES RETARDS, TOUJOURS DES RETARDS

Rappelons d'abord le programme OVEP et le formulaire de présentation des projets ont été postés avec retard aux groupes cette année. Contrairement au délai de 6 semaines habituellement accordé, les groupes ont eu un mois environ à leur disposition pour l'élaboration de leur projet éducatif.

Depuis plusieurs années, les groupes rappellent au MEQ que leurs activités débutent dès la première semaine de septembre. C'est pourquoi, ils demandent leur réponse et leur chèque avant la fin août.

Il est difficile pour un groupe d'entreprendre un calendrier d'activités sans connaître les ressources qui seront mises à sa disposition. Comme dans tous les milieux, un ne va pas sans l'autre.

Année	Date de présentation des projets	Date des réponses	Date du lo versement
86-87	30 juin	début octobre	début novembre
85-86	14 juin		fin novembre
84-85	15 juin	11 . 11	fin novembre
83-84	13 mai	début juillet	fin août
82-83	3 juin	début septembre	fin septembre

A NOTER: La demande très légitime des groupes a déjà été réalité.

En 1986-1987, les chèques sont arrivés un mois plus tôt que l'an dernier. Nous avions presque envie de féliciter la DGEA pour cette performance. Toutefois, après vérification dans le dossier du MEPACQ, nous nous sommes aperçus-es que notre chèque avait été émis le premier octobre, notre réponse était datée du 7 octobre 1986 et le paiement réel est arrivé à nos bureaux le 4 novembre.

Bien qu'on nous assure qu'il s'agit là d'un délai normal, la situation était déjà assez urgente pour qu'on procède à l'envoi des chèques avec plus de rapidité. Pendant ce temps, nos frais d'intérêts augmentaient (c'est inclus dans le 26.33\$ par adulte).

PETITE HISTOIRE DE DECENTRALISATION

Le fait que le ministère ait repris la sélection faite par le Comité régional du Saguenay-Lac St-Jean - Chibougamau - Chapais nous déplaît énormément. Cependant, pour les besoins de ce dossier, nous laisserons le comité des OVEP 02, exposer lui-même la situation. Vocii donc, le dossier que le comité a soumis à l'attention des députés et intervenants de son milieu.

TEXTE SUR LA SITUATION DES OVEP (ORGANISMES VOLONTAIRES D'EDUCATION POPULAIRE) DE LA REGION 02.

Présenté à: Madame Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi
Monsieur Francis Dufour, député de Jonquière
Monsieur Hubert Desbiens, député de Dubuc
Monsieur Jacques Brassard, député de Lac-St-Jean
Monsieur Michel Gauthier, député de Roberval
Monsieur Christian Claveau, député de Ungava
La Table Régionale en Accueil et Référence
La Table de concertation Education-Main-d'Oeuvre
MEPACQ (Mouvement d'Education Populaire et
d'Action Communautaire du Québec)

novembre 1986

Le comité régional des OVEP de la région 02, regroupe plus d'une centaine d'organismes oeuvrant au niveau de l'Education Populaire Autonome. De Petit-Saguenay à Chibougamau, ces groupes travaillent dans un très grand nombre de champs d'intervention: alphabétisation, emploi, santé, consommation, logement, environnement et paix sociale, personnes âgées, jeunes, femmes, personnes handicapées, etc.

Depuis l'application du moratoire interdisant l'accréditation de nouveaux groupes, il est impossible pour tous nos membres de présenter un projet. Ainsi, 61 groupes seulement ont demandé une subvention au Programme OVEP 86-87.

UNE EXPERIENCE UNIQUE, QU'ON VEUT UNIFORMISER.

Le Saguenay-Lac-St-Jean-Chapais-Chibougamau se démarque particulièrement des autres régions. En effet, depuis 1979, la sélection des projets s'effectue par l'intermédiaire du comité régional. Après avoir étudié chacune des demandes, le comité de sélection fournit au Ministère de l'Education, une cote pour chaque projet. Il s'agit donc d'un processus de recommandations qui, nous le croyons, avait fait ses preuves. Il va sans dire que les membres de ce comité, étant eux-mêmes impliqués dans la réalité régionale, sont grandement en mesure d'estimer les besoins des groupes et les attentes de la population. Nous possédions ainsi une structure décentralisée des plus démocratiques et des plus personnalisées.

Or, voilà que malgré la volonté clairement exprimée par nos assemblées de zone de poursuivre l'utilisation de notre propre grille d'évaluation, le MEQ, sans trop de pré-avis, a repris complètement la sélection selon ses propres critères.

Inutile de dire que notre déception était grande, d'autant plus que notre grille, loin de contredire celle du Ministère, la complétait. La question que nous posions alors était celle-ci: Le MEQ serait-il déjà en train d'appliquer la refonte du Programme OVEP? Pourquoi alors implanter des comités de travail provinciaux qui coûtent si cher aux contribuables? Pourquoi gaspiller cet argent en recommençant la sélection pour notre région, alors que le comité régional n'avait toujours reçu que des éloges et des remerciements pour son travail "bénévole"?

UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE AFFAIBLIE

En 1985-86, 63 groupes populaires recevaient un budget total de \$285689.00, pour une moyenne de \$4534.74 par groupe.

En 1986-87, la sélection du Ministère accorde à 59 groupes, un budget total \$227387.00, pour une moyenne de \$3854.01 par groupe. Cela représente donc une perte pour la région 02 de \$58302.00, et une diminution moyenne de \$680.73 par groupe. Cela peut sans doute sembler minime. Tel n'est pas le cas, puisqu'une telle perte représente une baisse moyenne de 15% par groupe et une diminution de l'enveloppe globale de 20%.

Perdre \$680.00 pour un organisme qui ne reçoit que \$4500.00, c'est dramatique, d'autant plus qu'aucun budget de fonctionnement ne lui est alloué et qu'il fonctionne déjà avec une subvention bien en dessous de ses besoins réels. En effet, l'enveloppe totale accordée en 1986-87 ne représente que 32% de la demande globale des 61 groupes (\$702959.00).

UNE SPECIFICITE IGNOREE

La sélection effectuée par le Ministère de l'Education diffère drôlement de celle recommandée par notre comité régional. D'une part, nous remarquons une tendance nette à la baisse pour la cotation des projets. En effet, la moyenne des cotes accordées par le ministère est inférieure de 5 points, à celle du comité régional.

D'autre part, nous constatons que les groupes les plus touchés par cette sélection, sont souvent ceux qui ont un caractère politique: regroupement de chômeurs(euses), d'assisté(e)s sociaux(ales), de femmes, comités de l'environnement, coopératives, regroupement pour la paix.

De plus, comment expliquer le fait que le MEQ ait jugé pour 18 groupes, certaines activités non conformes, alors que le comité régional les avaient acceptées?

Comment expliquer le fait que le MEQ ait refusé le projet du théâtre "La Rubrique", alors que le comité régional lui avait donné une très bonne cote?

Comment expliquer le fait que cette troupe de théâtre ait reçu une subvention l'an dernier pour un projet d'interventions théâtrales auprès des groupes populaires, et que cette année, ce même projet soit refusé?

QUELQUES CHIFFRES

1 groupe : accepté par le comité régional et refusé par le ministère 1 groupe : refusé par le comité régional et accepté par le ministère

33 groupes : différence de cotation de plus de 5 points 20 groupes : différence de cotation de plus de 10 points 5 groupes : différence de cotation de 15 points et plus

2 groupes : refusés 33 groupes : coupures

11 groupes : statu quo p/r à l'an dernier

15 groupes : augmentation p/r à l'an dernier

O groupe : augmentation réelle (i.e. cote de 90% et plus)

Devant une telle situation, il importe que toute la population, les députés qui la représente, ainsi que tous les intervenants en matière d'éducation appuient la démarche du comité régional des OVEP en vue de conserver son autonomie, c'est-à-dire, la décentralisation du Programme pour la région 02.

Colette Fournier pour le comité régional des OVEP de la région 02 LE SORT DES REGIONS

LES BUDGETS REGIONAUX

Région	Budget 86-87	Budget 85-86	Ecart
01	176,260	174,327	* 1,933
02	33,7387	285,689	-58,302
03	646,598	660,508	-13,910
04	339,991	350,078	010,087
05	234,319	248,824	014,505
06-1	1,120,815	1,060,672	*60,143
06-2	349,262	308,580	*40,682
06-3	173,540	156,403	*17,137
07	194,192	200,230	- 6,038
08	182,400	146,607	*35,793
09	151,593	147,823	* 3,770
10	42,131	35,941	* 6,190

Constat: Il est intéressant de constater que malgré une augmentation de l'enveloppe des groupes locaux-régionaux, ce ne sont pas toutes les régions qui en ont profité.

Cependant, pour avoir une vision plus objective, examinons les données qui suivent en rapport avec la situation.

- o Régions "favorisés" en 1986-1987 mais "défavorisés" en 1985-1986
 - 1. Bas St-Laurent-Gaspésie
 - 2. Montérégie
 - 3. Rive-nord de Montréal
 - 4. Abitibi-Témiscamingue
 - 5. Côte-Nord

- o Régions pénalisées en 1986-1987 mais "favorisées" en 1985-1986
 - 1. Saguenay-Lac St-Jean
 - 2. Québec
 - 3. Mauricie Bois-Francs
- o Régions pénalisées les deux années
 - 1. Estrie
 - 2. Outaquais
- o Régions "favorisées" les deux années
 - 1. Montréal
 - 2. Nouveau-Québec

L'état actuel n'a rien de bien réjouissant car nous sommes forcés-es de constater que 8 des 12 régions sont comme en pleine mer; une année, le vent dans les voiles, l'année suivante victimes d'un ressac. Deux régions sont toujours dans le creux de la vague.

La DGEA voulait peut-être corriger "des erreurs" passées, mais il faut savoir que cela s'est fait, à chaque fois, au détriment du développement de l'éducation populaire autonome d'une région.

Pour ce qui est des reculs successifs de l'Estrie et de l'Outaouais, aucune raison apparente ne les explique. Nous aimerions que la DGEA nous fournisse des explications à ce sujet.

SUBVENTION MOYENNE PAR REGION OU SECTEUR

o Moyenne nationale: 11,938.77\$

o Moyenne pour un groupe local ou régional: 6,516.94\$

REGION	MOYENNE
01	\$ 5,685.80
02	3,854.01
03	7,265.14 ¹
04	7,391.10
05	7,810.63
06-1	9,112.31
06-2	6,021.75
06-3	4,690.27
07	5,548.32 ²
08	10,133.33
09	7,579.65
10	21,065.50 ³

Secteur		moyenne
Groupes nationaux	\$	25,604.50
Alphabétisation		25,552.98
Personnes handicapées		10,116.16

- (1) Incluant les groupes de la demande unique de Québec
- (2) Incluant le nombre de groupes se partageant les argents de la table régionale
- (3) Cette région ne compte que 2 groupes
- (4) Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin dans le texte

Cette façon d'analyser nous permet de mettre en lumière une facette habituellement cachée du financement OVEP. Les chiffres nous prouvent que la région du Saguenay-Lac St-Jean est encore la région perdante. Les groupes de cette région ont une moyenne régionale équivalente à 59% de la moyenne nationale pour un groupe local. Pourtant, le Saguenay-Lac St-Jean recevra 60,000\$ de moins que l'an dernier.

La situation n'est guère plus enviable dans le Bas du Fleuve et sur la Rive-nord de Montréal, régions qui reçoivent elles aussi beaucoup moins que la moyenne nationale.

Il n'y a pas non plus de région réellement favorisée, la quasi-totalité ayant une moyenne inférieure à 10,000\$. Cette dernière donnée interpelle directement la volonté gouvernementale relative au développement de l'éducation populaire autonome. Car réaliser un plan d'activités annuel avec ces sommes signifie automatiquement que les groupes doivent sacrifier plusieurs centaines d'activités et qu'ils doivent réduire le temps prévu pour la préparation, la réalisation d'outils pédagogiques de soutien, l'évaluation. La réalisation d'activités à rayonnement large tels les colloques est quasi impensable.

Portrait national de la situation des OVEP

Région ou secteur	Coupures	Statu quo	Augme Augm. réelle	ntation Retour 84-85 - 83-84	Refus	Total
		1 V 1	,	14		
01	13	2	2	/4 15	6	37
02	35	9	0	15	2	61
03	12	10	2	23	3	50-
04	22	10	0	14	1	47
05	14	4	1	11	1	31
06 - 1	31	32	13	47	0	123
06 - 2	26	7	O CONTROL OF THE PROPERTY OF T	26 25	2	60
06 - 3	18	2	0	17	0	37
07	3	2	1	1	0	7
08	2	4	1	11	2	20
09	7	4	0	9	0	20
10	0	1	0	1	0	2
				1		
Regroupements Fédérations	26	17	3	20	2	68
A1-1-1-241	53	0	3	12	0	68
Alphabétisation	33	0	3	1		08
Personnes handicapées	30	1	0	17	2	50
Totai Pourcentage	292 42,9%	105 15,4%	26 3,8%	2 3 9 3 8, 8%	21 3,1%	681
1 8 1 T 18						4

En 1985-1986, les groupes se partageaient entre deux catégories. Ceux qui avaient été coupés ou refusés et ceux qui avaient droit à des augmentations. Les groupes devant se contenter d'un statu quo étaient très minoritaires.

Cette année, le pourcentage de groupes qui ont été refusés ou ont eu des baisses de subvention a augmenté de façon alarmante: 41.8% en 1985-1986 vs 46% en 1986-1987. En incluant ceux qui ont un "gel" de budget (c'est-à-dire une baisse de 5% de leur pouvoir d'achat) et ceux qui ont retrouvés leur subvention de 1984-1985 (baisse de 10% du pouvoir d'achat) ou leur subvention de 1983-1984 (baisse de 15% du pouvoir d'achat) on note que 96.2% des groupes se retrouvent dans les faits avec moins d'argent maintenant pour la conduite de leurs activités éducatives.

Il semble que nous ayons mal compris le terme "stabilité". Cela ne veut-il pas dire "disposer des mêmes moyens"?

Nous doutons que le développement de l'éducation populaire autonome puisse se faire ainsi!

LA SELECTION

LE TEMPS ALLOUE A CHAQUE DEMANDE

Lors des travaux de révision 1985-1986, les délégués du MEPACQ à ce comité avaient évalué le temps nécessaire minimum à l'étude d'une demande à 30 minutes. Cette année, le temps moyen alloué à chaque demande a été de 15 minutes. Bien que ce soit mieux que certaines années, il n'en demeure pas moins que c'est insuffisant.

On s'explique encore plus mal l'écart de 15 minutes, puisque nos délégués étaient des formateurs-terrain et avaient par conséquent une plus grande expertise de l'éducation populaire autonome que les membres des comités d'étude.

L'INTERPRETATION DES CRITERES

Deux critères semblent avoir été interprétés par le comité de façon un peu étroite. Il s'agit des critères relatifs à l'acquisition de connaissances ou d'habiletés et aux clientèles.

Critères no 1

Activités dont la qualité favorise l'acquisition de connaissances ou d'habiletés qui correspondent aux besoins des clientèles visées et qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie ou de travail. Importance relative: 30 points sur 100.

Assez curieusement, ce n'était pas exactement la formulation "finale" qui a été présentée aux membres du comité de travail OVEP. Le début du critère aurait dû se lire: "Activités reposant sur l'acquisition de connaissances et/ou habiletés...".

Cette modification peut paraître anodine. Toutefois, elle introduit une notion purement subjective soit la "qualité". Le MEQ ne pourra pas nous faire croire que la reformulation a été faite simplement pour améliorer la synthaxe. Nous ne sommes pas dupes à ce point.

D'autant plus, que les membres des comités ont clairement sousévalué les activités favorisant l'approfondissement des connaissances. Nous n'avons pas lu dans le critère qu'il fallait absolument que ce soit des connaissances ou habiletés <u>nouvelles</u>. Nous espérons que le message aux groupes ne soit pas celui de réinventer les boutons à 4 trous à chaque année.

Critère no 2

Activités s'adressant à une population socio-économiquement faible à d'autres clientèles particulièrement démunies ou à une des clientèles considérées comme prioritaires par le ministère (soit analphabètes, soit handicapés). Importance relative: 25 points.

Nous avons appris que les informations utilisées par les comités d'étude proviennent de Statistique Canada. Cet organisme peut effectivement définir des groupes de la population étant plus défavorisés socio-économiquement comme les assistés sociaux, les familles mono-parentales, etc. Statistique Canada ne peut tout de même pas définir avec "listing" à l'appui, des clientèles démunies. Pour le bénéfice des membres des comités d'étude et de la DGEA, soulignons que la perte de contrôle sur les conditions de vie et/ou de travail qui rend quelqu'un démuni ne se mesure pas à l'épaisseur d'un portefeuille. La femme victime de violence, que son mari soit professionnel ou journalier, est-elle aussi démunie. La locataire victime d'une reprise de possession de logement aussi.

Cette façon de définir les clientèles, a pour effet direct, d'introduire dans le programme des clientèles prioritaires cachées. Nous ne pouvons l'accepter. Si le ministère veut favoriser ces gens qu'il le fasse aux su et aux vu de tous. Si tel n'est pas le cas, il faudra que les clientèles démunies soient toutes traitées sur un pied d'égalité.

SELECTION ET PARTAGE DE L'ENVELOPPE

Nous ne sommes pas persuadés-es que les groupes aient été étudiés sur la seule base des critères. La raison est fort simple et le hasard est questionnant. En effet, il est bizarre de constater qu'il y a juste assez de groupes dans chacune des catégories de pointage (entre 60 et 100 points) pour arriver à 14,000 près au montant disponible dans l'enveloppe régulière du programme. Par exemple, il n'aurait fallu que 5 points de plus à la Fédération des associations de familles mono-parentales du Québec pour bousiller les savants calculs mathématiques de la DGEA.

Cette situation nous inquiète d'autant plus que la DGEA nous a remis en mai dernier une recherche nous prouvant que si tous les groupes avaient eu une cote leur garantissant la meilleure subvention (cote entre 80-90), il aurait manqué 1,726,573\$ dans le programme 1986-1987. Par contre, si la moyenne des cotes garantissait la moyenne des subventions des 3 dernières années (cote entre 70 et 80), là seulement l'équilibre budgétaire était possible. Et c'est précisément ce qui s'est produit, la cote moyenne nationale se situant à 74,9%. Pourtant tous les groupes qui ont présenté des demandes étaient d'anciens groupes OVEP. Comme le hasard a bien fait les choses!

Il restait 22,000\$ dans l'enveloppe nationale dont 8,000\$ qui devra nécessairement être redistribué dans des groupes priorisés.

Partie régulière = groupes locaux-régionaux et nationaux.

 $^{^{3}}$ Avec 5 points de plus, la FAFMQ aurait reçu 17,100 $^{\circ}$ de plus.

Ceci n'est vrai que pour les groupes n'appartenant pas aux 2 secteurs priorisés. Même avec une cote parfaite, ces groupes recevaient 1,24% de moins qu'en 1985-1986.

Rappel de la signification des cotes

90-100	meilleure subvention des 3 dernières années t	10%
80-90	meilleure subvention des 3 dernières années	
70-80	moyenne des 3 dernières années	
60-70	moyenne des 3 dernières années -10%	
60 et moins	refus	

Cote moyenne des régions ou secteurs

Région/secteur	Cote	numéro du comité d'étude
01	66.9	1
02	72.04	Comité ad hoc
03	78.9	2
04	74.5	3
05	69.75	1
06-1	79.3	2
06-2	74.9	3
06-3	73.9	1
07	75.9	2
08	75.9	2
09.	69.8	3
10	86	3
Groupes nationaux		
820	75	1
830	72.2	2
Alphabétisation	81.1	3
Personnes handicapées	69.93	1
Moyenne nationale	74.9	

LES COMITES D'ETUDE ET LES REGIONS

Cinq des 12 régions obtiennent des cotes inférieures à la moyenne nationale soit: Bas du Fleuve, Estrie, Rive-nord de Montréal et Côte-Nord. Assez curieusement, toutes ces régions, sauf le Saguenay-Lac St-Jean ont été étudiées par le comité l. Soit dit en passant, le comité l n'avait que 4 régions à étudier. Et comme la sélection faite par les groupes du Saguenay-Lac St-Jean a été reprise après que les comités d'étude des projets aient fini de siéger, c'est un comité ad hoc qui a été formé pour refaire la sélection.

Dans la même logique, on remarque que toutes les régions étudiées par le comité 2 ont des cotes supérieures à la moyenne nationale. Pour ce qui est du comité 3, les cotes varient considérablement.

Lors d'une communication avec des responsables du dossier à la DGEA, on nous a assurés que tout avait été mis en oeuvre pour éviter des écarts importants entre les comités et garantir une sélection similaire à tous les groupes.

Les résultats de cette sélection nous laissent sceptiques. Quels que soient les critères, ce ne sont pas eux les responsables de l'arbitraire. Au fait, comment s'est-on assuré à Québec que les membres des comités d'étude avaient une connaissance suffisante de l'éducation populaire autonome pour s'acquitter équitablement de cette tâche?

LES COMITES ET LES SECTEURS

Pour l'étude des projets des associations nationales, le comité l a fait preuve d'une plus grande souplesse que le comité 2. L'écart entre les 2 cotes n'est pas énorme. Toutefois, la catégorie 830^1 reçoit une cote inférieure à la moyenne nationale, Il nous semble clair que l'importance des groupes nationaux n'a pas semblé évidente à tous les comités.

^l Voir référence page suivante.

LES COMITES ET LES PRIORITES

Nous aurions cru que le statut particulier des groupes d'alphabétisation et de personnes handicapées leur aurait permis d'obtenir des cotes supérieures à la moyenne. Ceci s'est confirmé pour les groupes alpha. que la cote moyenne des groupes d'handicapés quant à elle se situait sous la barre des 70%. C'est même une des cotes les plus basses au niveau national.

Le comité 1 ne semble pas avoir été à l'aise avec la présentation des projets de ces groupes. C'est probablement ce qui explique qu'en bout de ligne, l'enveloppe budgétaire des organismes de personnes handicapées ait accusé un recul important.

CONCLUSION

Avant de conclure cette analyse, nous dirons simplement que le MEPACQ avait absolument raison de ne pas voir l'arrivée du 4e critère d'évaluation comme une planche de salut. L'arbitraire a été une fois de plus au rendez-vous avec des conséquences désastreuses pour plusieurs dizaines de groupes.

QUELQUES ANECDOTES

Lors des travaux du printemps dernier, le MEPACQ affirmait que le subvention accordée devait nécessairement être en lien direct avec la demande des groupes. Des moyennes, des plafonnements, comme ceux imposés cette année, devaient forcément donner lieu à des aberrations.

Réf. de la page 38. Au départ, il n'y avait qu'une catégorie de groupes nationaux. Ces groupes formaient la catégorie "820". Pour éviter que cette catégorie soit trop "grosse" le MEQ a formé la catégorie "830". Ce découpage n'est lié qu'au moment de l'accréditation au programme et non pas au champ d'intervention des associations nationales.

Quelques jours à peine après la sortie des réponses, nous recevions un appel au MEPACQ qui illustre assez bien ce que nous appréhendions. Un groupe (non-membre du MEPACQ) nous exposé son cas: il avait présenté un projet de 50,000\$ environ pour la réalisation de 16 activités.

7 activités étaient évaluées; le coût des activités refusées 41,000\$ environ. Le groupe en question réussit tout de même à se voir attribuer une cote de plus de 80%. Selon la signification des cotes, expliquée plus tôt, l'organisme devait recevoir la plus haute des subventions qui lui a été accordée au cours des 3 dernières années soit plus de 12,000\$. En résumé, le problème du groupe est: activités totalisant 9,000\$ et subvention de 12,000\$. Le questionnement: Que faire avec le 3,000\$ supplémentaire?

Autres exemples:

2 groupes locaux de la Côte-Nord, ayant demandé à peu près le même montant, ayant reçu tous les 2 une cote entre 70 et 80. Le premier recevra 312\$ de moins et le deuxième 49\$ de plus.

Comparons maintenant 2 groupes nationaux: qui de plus oeuvrent dans le secteur coopératif tous les deux.

Demandes: 72,093\$ pour Ass. coopérative féminine du Ouébec

73,033\$ Comité provincial des coops ouvrières de production Cote: entre 70-80 pour les deux groupes.

Montant accordé: le premier recevra une augmentation de 2,613\$, le deuxième une coupure de 10,856\$.

Il semble que la logique mathématique n'ait rien à voir avec le gros bon sens.

Regroupement des assistés sociaux de la Manicouagan et le Club coopératif de consommation de Hauterive.

LE SORT DES GROUPES NATIONAUX

Depuis le début de ce texte, on peut laisser l'impression que les groupes nationaux ont eu, somme toute, un traitement plus enviable que la majorité des groupes du Québec. Cela est faux. Dans ce cas précis, l'analyse doit principalement être en lien avec 1985-86.

Le montant prévu pour les groupes nationaux en 1985-1986 était de 2,130,963\$. Cette année, il avait été fixé à 1,890,677\$\frac{1}{2}. Avant même que ne commence la sélection, les regroupements accusaient une perte de 240,000\$.

Au comité de travail OVEP, la DGEA avait annoncé qu'elle voulait, en partie, corriger la situation problématique qu'avaient vécu les groupes nationaux en 1985-1986 soit une perte de 325,000\$ par rapport à l'enveloppe prévue.

En 1985-1986, les associations provinciales se partageaient 1,817,613\$; cette année 1,817,920\$. C'est un gain net de 307\$ avec une augmentation du nombre de regroupements financés.

Les correctifs souhaités ont probablement été relégués aux oubliettes quelques minutes à peine, après leur annonce.

¹ Page 9 du programme.

LE SORT DES PRIORITES

LE SORT DES GROUPES DE PERSONNES HANDICAPEES

Bien qu'étant considérés comme groupes priorisés, leur situation n'est guère reluisante, loin de là.

Au cours de ce texte, nous avons déjà souligné que ce secteur accusait une perte importante de 91,407\$ par rapport à 1985-1986. Nous avons vu également que leur cote moyenne se situait sous la barre de 70% (69.93) soit 5 points de moins que la cote moyenne nationale. Et pour finir, nous avons été en mesure de constater que la moyenne de subvention dans ce secteur d'intervention était inférieure de 1,822\$ à la moyenne nationale.

Malheureusement, le sombre tableau n'est pas complet.

- o Le pourcentage de refus est de 29% supérieur à la moyenne nationale.
- o 35% des groupes pour qui le ministère a considéré la demande exagérée.

secteur co	oupures s	statu quo	augm. réelle	fausse aug.	refus	total
personnes handicap.	30	1	0	17	2	50
nombre %	60%	2%	0%	34%	4%	
moyenne nat.	42.9%	15.4%	3.8%	34.8%	3.1%	

C'est donc dire 17.1% de plus de coupures qu'au national - 13.4% de moins de groupes avec un statu quo. Aucun groupe n'aura une augmentation réelle de sa subvention et quasi 1% de plus de refus que l'ensemble des groupes.

Avec des résultats similaires, nous avons presque envie de dire que nous sommes heureux de ne pas être un secteur priorisé au ministère. Leur situation est non seulement pire que les autres, elle est alarmante.

LES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION

Ce secteur est priorisé sans pour autant être favorisé. Les informations qui suivent nous le confirme une fois de plus. L'argent ne peut venir que du MEQ.

- o Plusieurs groupes alpha actifs depuis 2 ans, ne reçoivent aucun support financier du ministère de l'Education du Québec.
- o Des 423 activités refusées cette année, 87 l'ont été dans le réseau des groupes populaires en alphabétisation.
- o C'est donc dire qu'avec moins de 10% des groupes OVEP du Québec, ils se retrouvent avec 20% des activités refusées.

Après une enquête sommaire auprès de ses membres, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation constate que toutes ces activités étaient récurrentes et avaient été reconnues comme activités d'éducation populaire l'an dernier. D'ailleurs après relecture, toutes ces activités étaient conformes aux critères énoncés en 1986-1987. Majoritairement les activités refusées sont liées aux thèmes suivants: comités de participants, préparation et évaluation des activités éducatives, etc. Nous disons MAJORITAIREMENT parce que des activités très similaires ont pu être acceptées pour un groupe et refusées pour l'autre. Là encore, la logique semble absente et l'arbitraire souverain.

- o La moyenne des subventions pour un groupe d'alphabétisation est de 25,000\$ pour une année complète d'activités.
- o 78% des groupes recevront moins qu'en 1985-1986.

o Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation doit s'accomoder d'une perte de 10,000\$ par rapport à 1985-1986. Comme le MEPACQ, il est invité à participer à plusieurs comités mis-sur-pied par Québec. La situation se résume ainsi: augmentation de la charge de travail et coupure de subventions. Et comme pour le MEPACQ, le Regroupement n'a droit à aucune subvention de fonctionnement.

LE RESEAU MEPACQ

Pour illustrer la situation dans les rangs du réseau MEPACQ, nous reprendrons principalement les données du mémoire que nous faisions parvenir à M. Claude Ryan en octobre 1986. Soulignons dans un premier temps que nous n'avons reçu aucune réponse à ce mémoire présenté, il y a plus d'un mois.

- . Gel du budget du MEPACQ
- . Gel du budget des tables de Montréal, Québec, Côte-Nord et Montérégie
- . 3 régions reçoivent plus qu'en 1985-1986 mais reçoivent la même subvention qu'en 1984-1985. Il s'agit du Bas St-Laurent, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
- . La table du Saguenay-Lac St-Jean ne recevra en 1986-1987 la même subvention qu'en 1983-1984
- . Estrie et Mauricie-Bois-Francs subissent des coupures
- . Plus de la moitié des tables ont moins de 20,000\$ par année

UN FAIT NOUVEAU

En 1984-1985, la cote moyenne du réseau MEPACQ était de 100%
En 1985-1986, elle amorçait sa descente pour se situer alors à 85%
vérifier les
En 1986-1987, la courbe descendante maintient son axe pour finalement années
donner une cote moyenne de 81%.

Et pourtant, pendant toutes ces années, les critères ont été les mêmes sauf en 1986-1987 avec l'ajout du 4e critère sur l'acquisition de connaissances. Critère qui, normalement, n'aurait pas dû influencer de façon significative les cotes dans le réseau MEPACQ.

Ceci est d'autant plus inquiétant que parallèlement à cette non-reconnaissance du travail fait en région, les tables et le MEPACQ n'ont jamais eu autant de demandes de participation sur des comités régionaux (Ex:SAR) ou nationaux (Ex: comité de refonte du programme).

C'est sans budget de fonctionnement, avec des subventions OVEP nettement insuffisantes, que le réseau MEPACQ doit continuer son travail. Ca frôle l'indécence.

CONCLUSION

Bref, le dossier est encore plus noir que noir.

Pour le MEPACQ, il est non seulement important mais urgent que des correctifs de fond soient apportés à très court terme. Car derrière les tableaux statistiques, ces montagnes de chiffres, on retrouve les membres, les usagers-usagères des groupes. On sait que ce sont ces clientèles les moins bien nanties de la société québécoise qui feront les frais de la situation.

- o Que dira-t-on à cet analphabète qui sera refusé dans un groupe faute de ressources?
- o Que dira-t-on aux personnes handicapées traditionnellement exclues du réseau scolaire lorsque les activités éducatives de son groupe devront être abandonnées faute de fonds?
- o Que dira-t-on à cette femme qui voulait reprendre sa santé mentale en main et qui ne retrouvera plus de ressources près de chez-elle?

Le sombre tableau que voici nous démontre à quel point la situation s'est dégénérée, pour finalement atteindre en 986-1987, un sommet encore inégalé.

1986-1987 sera l'année de 4 tristes records:

- 1 A cause des coupures de budget et de l'inflation, 96.2% des groupes accuseront des reculs financiers;
 - 2 Par la censure gouvernementale, les demandes (\$) initiales des groupes seront réduites de 25%;
 - 3 Record d'arbitraire dans la sélection des projets;
 - 4 Record sur le nombre de groupes qui subissent des baisses ou qui sont refusés (46% vs 41.8%).

De plus, ces records ne présentent pas seuls. D'autres éléments sont à considérer soit une coupure de plus de 52,000\$ dans l'enveloppe nationale, le maintien du moratoire, les changements en plein été des règles du jeu (sélection du Saguenay-Lac St-Jean, du critère no 1, les désaccréditations automatiques).

Que dira-t-on aux jeunes, aux assistés sociaux, aux chômeurs, aux retraités, aux femmes, aux locataires, aux immigrants, aux consommateurs, aux usagers des médias communautaires, aux accidentés du travail, aux non-syndiqués, aux citoyens préoccupés par la solidarité internationale, la culture populaire, le logement coopératif, aux autochtones, etc. qui voulaient reprendre un peu de contrôle sur leurs conditions de vie et/ou de travail par le moyen qui leur appartient: l'éducation populaire autonome et qui ne pourront plus le faire faute d'un financement adéquat?

On leur dira d'aller au complexe G.

SOURCES

- 1. Dossier noir Programme OVEP 1985-1986, MEPACQ 1985.
- 2. Programme OVEP 1986-1987.
- 3. Bilan du comité de travail, MEPACQ, mai 1986.
- 4. Feuilles-synthèses du programme OVEP 1986-1987, DGEA, octobre 1986.
- 5. Mémoire sur le financement du réseau MEPACQ, MEPACQ, octobre 1986.
- 6. Statistiques du MEPACQ, novembre 1986.
- 7. Données du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation, novembre 1986.
- 8. Calendrier des réponses OVEP et émission des chèques, Table des OVEP de Montréal, 1986.
- 9. Tableau des coupures aux OVEP, MEPACQ, avril 1986.
- 10. Situation des OVEP de la région 02 par le Comité des OVEP du Saguenay-Lac St-Jean.
- 11. Guide de procédures OVEP, DGEA, octobre 1986.

SYNTHESE

L'ENVELOPPE NATIONALE 1986-1987

- o Coupures de 52,143\$ du budget;
- o Perte du pouvoir d'achat des groupes de 800,000\$ en 2 ans;
- o Prorata à l'éducation populaire autonome: 26.33\$ par adulte et par année;
- o Auto-censure des groupes dans leur demande;
- o Double censure gouvernementale. 423 activités refusées. Réduction arbitraire du coût des activités avec comme conséquence de réduire de 25% les besoins réels des groupes.

MORATOIRE

- o 10.5% de demandes de moins qu'en 1985-1986;
- o 19% de groupes de moins depuis 1984;
- o 400 groupes en attente d'accréditation;
- o Désaccréditations automatiques durant l'été sans l'accord des membres du comité de travail OVEP.

REVISIONS

- o Officiellement ça n'existe pas;
- o Traditionnellement ça existe;
- o 1986-1987: 14,000\$ disponible après sélection pour les groupes locaux-régions, nationaux; 8,000\$ pour les priorités.

 La majorité des groupes ignorent qu'il y aura une procédure de révision cette année. L'information aux groupes demeure circonstancielle.

RETARDS

- o Retards dans la sortie du programme;
- o Les activités débutent en septembre, mais les réponses arrivent en octobre et les chèques en novembre.

DECENTRALISATION

- o Mai: annonce du maintien de la décentralisation au Saguenay-Lac St-Jean;
- o Août: retrait unilatéral de la décentralisation et reprise de la sélection des projets faite par le comité OVEP 02.

LES REGIONS

- o 8 des 12 régions (Bas du fleuve Saguenay Lac St-Jean Québec Montérégie Abitibi Côte-Nord Rive-nord de Montréal) pour qui le scénario est: coupure une année, augmentation l'année suivante ou augmentation une année et coupure l'année suivante;
- o L'Estrie et l'Outaouais 2e année consécutive de coupures de l'enveloppe régionale;
- o Moyenne de subventions pour un groupe loca;: 6,514.94\$;
- o Au Saguenay-Lac St-Jean, la moyenne régionale est de 3,854\$ soit 59% de la moyenne nationale;
- o Pour la quasi-totalité des régions, la moyenne régionale est inférieure à 10,000\$ par année.

PORTRAIT NATIONAL OVEP

Pour 3.1% des groupes - refus

Pour 42.9% des groupes - coupures par rapport à 1985-86

Pour 15.4% des groupes - statu quo

Pour 34.8% des groupes - subvention égale à celle de 1984-85 ou 1983-84

Pour 3.8% des groupes - augmentation réelle

LA SELECTION

TEMPS o Temps moyen alloué aux demandes: 15 minutes;

o Un changement de formulation, cet été, du critère sur l'acquisition de connaissances le rend encore plus subjectif;

CRITERES o Interprétation étroite de ce critère;

o Interprétation étroite également du critère sur les clientèles.

Pour la sélection, on ne retient que le terme "socio-économiquement"
faible et on minimise les clientèles démunies (d'une autre façon que
le porte-feuille).

PARTAGE DE L'ENVELOPPE

- o En avril dernier, la DGEA établit que si tous les groupes reçoivent la plus haute de leur subvention, il manquera plus de 1,700,000\$ dans le programme 1986-1987;
- o Pour "équilibrer" son budget, il fallait que les groupes reçoivent majoritairement la moyenne des 3 dernières années, c'est-à-dire des cotes entre 70-80;
- o Curieusement la cote moyenne nationale est de 74.9.

LES COTES

o Toutes les régions étudiées par le comité 1 ont moins que la moyenne nationale. Toutes les régions étudiées par le comité 2 ont plus que la moyenne nationale.

Le nouveau critère ne règle en rien l'arbitraire.

La logique administrative, dans les dotes, donne lieu à un traitement inégal pour les groupes.

LES ASSOCIATIONS PROVINCIALES

- o Coupure du budget prévu de 240,000\$ par rapport à 1'an dernier;
- o Maintien de la coupure de budget de l'an dernier avec une augmentation de 307\$ de l'enveloppe des groupes nationaux.

LES PRIORITES

Personnes handicapées

- o Coupure de budget de 91,407\$ par rapport à 1985-1986;
- o Le pourcentage de refus supérieur de 29% à la moyenne nationale;
- o Moyenne des groupes inférieures de 1822\$ par rapport à la moyenne nationale;
- o Cote inférieure de 5 points à la moyenne nationale et moins que 70%;
- o 17.1% de plus de coupures que la moyenne nationale;
- o Aucune augmentation réelle de subvention dans ce secteur.

Alphabétisation

- o 20% des activités refusées avec 10% des groupes;
- o Traitement inégal des demandes une activité peut être refusée pour un groupe et acceptée pour l'autre;
- o Refus d'activités pourtant admissibles selon les critères;
- o 78% des groupes recevront moins qu'en 1985-1986;
- o Pour le regroupement: coupure de 10,000\$ de sa subvention OVEP.

POUR LE MEPACQ

- o Gel du budget du MEPACQ;
- o Gel du budget des tables de Montréal, Québec, Côte-Nord et Montérégie;
- o 3 régions reçoivent plus qu'en 1985-1986 mais reçoivent la même subvention qu'en 1984-1985. Il s'agit du Bas St-Laurent, de l'Outaouais, et de l'Abitibi-Témiscamingue;
- o La table du Saguenay-Lac St-Jean ne recevra en 1986-1987 la même subvention qu'en 1983-1984;
- o Estrie et Mauricie-Bois Francs subissent des coupures;
- o Plus de la moitié des tables ont moins de 20,000\$ par année.

En 1984-1985 - la cote moyenne du réseau MEPACQ était de 100%;

En 1985-1986 - elle amorçait sa descente pour se situer alors à 85%;

En 1986-1987 - la courbe descendante maintient son axe pour finalement donner une cote moyenne de 81%.